



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

CONSEIL INTERCOMMUNAL
Procès-verbal n° 4 de la séance du Conseil Intercommunal de l'ASPIHL
du mercredi 23 novembre 2022 à 20h00
A la salle du Battoir à Noville

Présidence : M. Dominique Weber

Sont présents : A l'appel :

23 membres présents sur 28 conseillères et conseillers

Pour le CODIR :

M. Olivier Narbel, Président, MM. Pierre-Alain Karlen, Fabio Lecci, Marcel Reschteiner
Mme Aurélie Tulot excusée

Ordre du jour

1. *Appel*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Démissions-Assermentations*
4. *Election du vice-président*
5. *Adoption procès-verbal de la séance du 29 juin 2022*
6. *Communications du bureau*
7. *Rapport et vote du préavis suivant :*
 - 6.1 *Préavis No 2/2022, relatif au Budget 2023*
 - 6.2 *Préavis No 3/2022, relatif au règlement du personnel*
8. *Communications du CODIR*
9. *Divers*

M. Dominique Weber, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée ainsi que le CODIR, présidé par M. Olivier Narbel Président du CODIR et les 3 conseillers Municipaux. Mme Aurélie Tulot s'est excusée.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel : 23 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés : Isabelle Baillif, Edouard Bertholet, Yves Dubuis, Dylan Karlen, Sunil Khurdi

Non excusés : --

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 23 membres avec le Président, soit 22 votes à main levée et 23 votes à bulletin secret.



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté

3. Démissions – Assermentations

M. Dominique Weber annonce la démission de Mme Antoinette Dapples-Dünner et de M. Thierry Grandchamp et procède à l'assermentation de Mme Audrey Ravenswaaij du Conseil Communal de Noville et de M. Paulo Teixeira du Conseil Communal de Roche.

4. Election complémentaire au bureau :

Le vice-président est nommé par l'assemblée, est élu M. Maxime Crisinel à l'unanimité

Suite à l'élection de M. Crisinel au bureau les fonctions sont distribuées de la manière suivante :

- Président - Dominique Weber, Rennaz
- Vice-président - Maxime Crisinel, Roche
- Secrétaire - Corinne Rey (hors conseil)
- Scrutatrice - Tatiana Dufaux
- Scrutateur - Julien Oppliger
- Scrutatrice suppléante - Gaëlle Borloz

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2022

Le procès-verbal du 29 juin 2022 est adopté par 23 oui, -- non et -- abstention, tel que présenté

6. Communication du bureau

Le Président transmet plusieurs informations :

- Le bureau a étudié son fonctionnement consécutif aux tâches qui lui sont dévolues.
- Dans le but d'optimiser et d'organiser son travail, nous avons pris les décisions suivantes :
 - o Un protocole des décisions du bureau est établi à la fin de chaque séance. Comme le bureau est soumis à un fort tournus, un historique des décisions et les raisons qui mènent à prendre celle-ci permettra aux personnes en place à l'avenir d'obtenir un peu de recul au moment de faire leurs propres choix.
 - o Un modèle de rapport pour les commissions a été établi aux couleurs des cinq communes. Ce rapport modèle a été conçu dans le but d'uniformiser la présentation, de formaliser les formes de rédaction, et surtout d'éviter les oublis et les erreurs.
 - o Dans le même esprit, l'aide-mémoire pour le premier membre permet à celui-ci de bénéficier de toutes les informations pertinentes pour sa tâche comme l'obligation de délibérer à huis clos ou la liste de contacts pour réserver une salle de séance dans chaque commune de l'association.
 - o Conformément à l'article 51 de nos statuts le bureau a décidé d'établir un registre des intérêts. Cette décision a pour but de faciliter la nomination des commissions. Nous voulons nous donner les moyens de constituer des commissions équilibrées à tout point de vue.
 - o Ce document vous sera transmis prochainement.
 - o Le bureau remercie la commune de Rennaz qui nous a mis à disposition la salle du Lavoir pour nos séances.



7. Rapport et vote du préavis suivant :

7.1 Préavis No 2/2022, relatif aux Budgets 2023

M. Weber président, prend la parole avant la lecture du rapport pour expliquer aux conseillers qu'en tant que personne investie dans le milieu scolaire, nous nous sommes fait un devoir d'expérimenter la notion d'arrivée tardive.

Le projet de budget et le budget lui-même nous a valu de reporter la date de cette assemblée.

Le rapport a été délivré en retard par la commission et en raison également du manque de vigilance de votre serviteur.

Nous tenons à nous excuser de ces divers désagréments

- M. Jean-Daniel Zufferey, rapporteur, donne un résumé du rapport de la Commission. Une copie du rapport a été distribuée par mail avant la séance.
- Le budget est passé en revue et la discussion est ouverte aux questions

Avant de commencer M. Pierre-Henri Legeret fait une remarque sur les couleurs du tableau, transmettre au boursier qu'il faudrait que ce soit plus lisible.

M. Christian Muller : question sur le chiffre 110 Administration / 1100.3011.00 Traitements et 1100.3030.00 Cotisations AVS ont diminué

M. Fabio Lecci prend la parole pour expliquer que les charges salariales ont bien diminué depuis le départ de Mme Buchel / Le CODIR va se renseigner auprès du Boursier.

M. Marc-Olivier Narbel prend la parole à la fin de la séance pour dire qu'il n'y pas de charge sociale

M. Christian Muller : le tableau sur les bâtiments pourquoi trouve-t-on ça dans l'ASPIHL vu que les communes sont propriétaires

M. Fabio Lecci prend la parole pour expliquer que ça fait des années que ça fonctionne avec la clé de répartition Willi, même si la commune est propriétaire, elle loue aux autres communes en fonctions des m2, tout est compris entretiens, bâtiments, utilisation du terrain de la commune.

- La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote du préavis.
- **Lecture des conclusions par le président M. Dominique Weber :**
 - ***Vu le préavis N° 2/2022 relatif au budget 2023 ;***
 - ***Ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet.***
 - ***Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,***
 - ***Décide***
 - ***d'approuver le budget de l'année 2023.***
- **Le préavis est accepté à 23 oui à 0 non et 0 abstention, le préavis est accepté à l'unanimité**

7.2 Préavis No 3/2022, relatif au règlement du personnel

- M. Maxime Crisinel, président et rapporteur, donne un résumé du rapport de la Commission. Une copie du rapport a été distribuée par mail avant la séance.
- Le règlement est passé en revue et la discussion est ouverte aux questions

Amendement de la commission à l'art 16a11 : Après **chaque** 10 ans de service, l'employé peut, sur décision du CODIR, recevoir une gratification égale à la moitié du salaire de base complet du mois en cours sur acceptation du CODIR.

Vote amendement : l'amendement est accepté à 23 oui à 0 non et 0 abstention

Amendement de la commission à l'art 19a11 : En cas d'absence pour cause de service militaire, de protection civile ou de service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS), les collaborateurs ont droit à la totalité du salaire.

Vote amendement : l'amendement est accepté à 23 oui à 0 non et 0 abstention



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

Amendement de la commission à l'art 23a12 : Conformément à l'art. 46 LTr et l'art. 73 de l'Ordonnance relative à la LTr, l'employé est tenu à effectuer le décompte journalier des heures effectuées. Il soumet ledit décompte au responsable du bureau de l'ASPIHL pour validation au début de chaque mois pour le mois précédent.

Vote amendement : l'amendement est accepté à 22 oui à 0 non et 1 abstention

- La discussion est ouverte aux questions

Pas de question

- La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote du préavis.

- **Lecture des conclusions par le président M. Dominique Weber :**

- **vu le préavis du Comité de direction no 3/2022**

- **oui le rapport de la Commission chargée de son étude ;**

- **considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.**

DECIDE

- **d'adopter le Règlement du personnel de l'Association Scolaire et Parascolaire du Haut Lac tel qu'amendé.**

- **Le préavis amendé est accepté à 23 oui à 0 non et 0 abstention, le préavis est accepté à l'unanimité**

8. Communications du CODIR

Chaque membre du CODIR prend la parole :

- **M. Fabio Lecci chargé des tâches déléguées, UAPE et école :**

La cantine de la salle paroissiale de l'Eglise Catholique de Villeneuve a de plus en plus d'élèves et de moins en moins de place. Il faut trouver d'autres locaux pour accueillir les élèves qui prennent les repas ainsi que les pique-niqueurs pour qu'ils aient un toit et du chauffage

Le contrôle dentaire sera effectué à Pure Clinic à Rennaz dans les 3 premiers mois de l'année 2023. Une convention a été signée.

- **M. Karlen chargé du Personnel, RH et finances :**

Une séance de conciliation avec Mme Astrid Bucher ancienne architecte a été faite au tribunal.

- **M. Rechsteiner chargé des constructions :**

Diverses études sont en cours concernant les futures constructions d'écoles. Sauf erreur, nous avons déjà mentionné que le bureau d'architecte qui a réalisé la nouvelle salle de gym a été mandaté pour réaliser une étude de faisabilité visant à définir le volume minimum nécessaire pour une piscine couverte scolaire et à implanter ce volume sur différents sites. Les résultats de cette étude seront présentés au CoDir lors de notre prochaine séance

Concernant le site de Rennaz, un architecte a été mandaté afin d'élaborer une étude de faisabilité et de déterminer le gabarit nécessaire pour la construction d'un complexe scolaire conforme aux normes en vigueur, comprenant les éléments suivants : une salle VD2, une UAPE, six salles de classe, ainsi qu'une salle des maîtres. Cette étude servira également de base de discussion avec le canton pour la négociation du terrain

Concernant le site de la Tronchenaz, un bureau de consulting a été mandaté afin de déterminer la meilleure procédure à appliquer pour l'implantation du collège à la Tronchenaz. Par exemple, la réalisation d'un plan d'affectation serait envisagée en premier lieu, suivi d'un concours d'architecte pour les bâtiments.

L'école d'architecture de Fribourg a choisi le site de la Tronchenaz comme site d'étude pour le travail de semestre. Le but de ce travail est de développer une proposition urbanistique et architecturale durable, pérenne et évolutive, qui comprendra principalement des équipements scolaires et sportifs destinés à la population de Villeneuve et des communes avoisinantes. Les résultats sont attendus pour le printemps prochain.



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

"La direction des écoles nous a annoncé cet automne qu'il manquera 2 classes pour la rentrée 2023. Un bureau d'architectes a été mandaté afin de réaliser une étude de faisabilité pour ces classes manquantes. Deux variantes sont envisagées :

- Remplacer les modules d'Ecublens au collège de la Tour Rouge, qui comprennent actuellement 4 classes, par une construction définitive pouvant accueillir entre 6 et 9 classes.
- Remplacer le pavillon cimetière, situé également au CTR et comprenant 4 classes, par une construction définitive pouvant accueillir entre 6 et 9 classes.

Le but du CODIR est de ne pas construire de salles de classe dans des pavillons provisoires, mais plutôt de construire des bâtiments définitifs.

- **M. Narbel chargé de l'administration et des finances :**

Changement de directeur des écoles, M. Theubet est parti à Montreux, un remplacement a été effectué en la personne de Mme Muriel Ansermoz

Le Canton avait promis 6 mois d'aide pour soutenir la reprise du parascolaire et c'était le directeur qui devait aider mais comme il est parti à Montreux, Mme Marie Teixeira a dû effectuer toutes ces tâches et a bien été soutenue par l'apprentie Sofia Liechti.

Recherche de personnel et engagement d'une nouvelle secrétaire qui va pouvoir soutenir Mme Teixeira.

Un courrier du CODIR a été envoyé à la direction des écoles pour clarifier certains points sur les budgets de sorties scolaires.

Un téléphone de ce jour avec le RH du Canton de Vaud officialise la nomination de Mme Muriel Ansermoz comme nouvelle Directrice des Ecoles de Villeneuve Haut-Lac.

Questions au CODIR :

M. Christian Muller : concernant les contrôles dentaires, comment fonctionne la facturation

M. Fabio Lecci prend la parole le contrôle dentaire c'est une obligation fédérale il y en a par année. Après ce contrôle tous les traitements et les frais sont à la charge des parents. Si un élève présente un contrôle déjà effectué dans les six mois, il n'a pas besoin d'effectuer un nouveau contrôle dentaire scolaire. (3 prestataires : Clinique du Léman, Pure Clinic et Mme Baehni)

Mme Gaëlle Borloz : Pourquoi les factures du dentiste sont envoyées à l'ASPIHL pour vérification et ensuite elles sont renvoyées aux parents

M. Fabio Lecci prend la parole en expliquant que c'est une question administrative qui sont entre les 3 prestataires cité au-dessus (selon la convention un élève scolarisé qui va chez un des prestataires la facture est envoyée à la Commune de Villeneuve pour contrôle mais ça va changer ensuite et ça sera envoyé à l'ASPIHL)

7. Divers

- **M. Jean-Daniel Zufferey :** demande si on ne pourrait pas inviter à chaque conseil intercommunal la directrice des écoles Mme Muriel Ansermoz.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie la commune de Noville pour le vin d'honneur ainsi que toutes les personnes présentes et lève la séance à 20h56.



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

Au nom du Conseil Intercommunal

Le Président
Dominique Weber

La Secrétaire
Corinne Rey

Rennaz, le 1^{er} juin 2023